



PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

06 JUL. 2012

Bureau du Courrier N°1
N°2012/12

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Gestion du port public de Chadenas

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

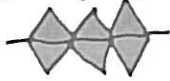
Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

Exposé des motifs :

Le Président indique que le SMADESEP implante fin juin un ponton de 40 place à Chadenas, ce qui finalise les travaux engagés depuis plusieurs exercices afin d'améliorer l'accueil du public sur cette zone.

Pour cette année, une délégation de service public comme sur d'autres sites portuaires est impossible compte tenu des délais qu'impose cette procédure particulière. Ainsi, afin que les réservations soient gérées le plus rapidement et qualitativement possible, le Président propose que la location d'emplacements de ponton sur Chadenas puisse être intégrée à la régie de recettes des postes à flots publics de Serre-Ponçon, comme c'est le cas pour les mouillages du camping de Crots.

Il indique en outre que la gestion de ce site sera confiée pour la saison estivale 2012 par prestation de service au Club Nautique Alpin de Serre-Ponçon sous la responsabilité du régisseur des recettes de cette régie.



Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1618-1, L 1618-2 et R 1618-1;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.
- La délibération 2008-24 du 13 mai 2008 portant création de la régie des postes à flots publics de Serre-Ponçon,
- L'arrêté 2008-03 du 13 mai 2008 portant nomination du régisseur et de ses suppléants, modifié, le 08/07/2010, et le 03/07/2011

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 25 juin 2012 :

- **Décide** que les 40 nouveaux emplacements du port de Chadenas sont intégrés à la régie des postes à flots publics de Serre-Ponçon.
- **Autorise** le Président à formuler une prestation de service avec le CNA SP pour la gestion du port cette saison
- **Décide** qu'une mise en concurrence pour une délégation de service publics sera mise en place en fin d'année pour que la gestion 2013 puisse être élaborée au même titre que les autres ports publics de Serre-Ponçon, distants du siège du S.M.A.D.E.S.E.P. (à savoir Port St Pierre, Chorges et Prunières)

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

rendu exécutoire

certifié déposé

en préfecture

président... *Victor Berenguel*...